

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, M. BOULORD

Absents excusés : MM. PINEAU, BONO, ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN

Tableau pour les compétitions du district de l'Isère Année 2019-2020											
Licenciés(ées)	COMPETITIONS DANS LAQUELLE IL OU ELLE PEUT JOUER										
	U8-U9	U10 / U11	U13	U13 F	U 15	U 15 F	U 18	U18F	U20	Seniors	Seniors F
Equipe U10 F	OUI										
U10 et U10 F		OUI									
Equipe U11 F	OUI										
U11 et U11F		OUI	OUI*								
U12			OUI								
U12F		OUI	OUI	OUI		OUI*					
Equipe U12-U13 F		OUI									
U 13			OUI		OUI*						
U13 F			OUI	OUI		OUI					
U14					OUI						
U 14 F			OUI	OUI	OUI	OUI					
U15					OUI						
U15 F				OUI	OUI	OUI		OUI*			
Equipe U15 F			OUI		OUI						
U16							OUI				
U16 F					OUI			OUI			OUI*
U 17							OUI		OUI**	OUI**	
U17 F								OUI			OUI*
U18							OUI		OUI	OUI	
U18 F								OUI			OUI
U19									OUI	OUI	
U19 F											OUI
U20									OUI	OUI	

OUI* : 3 joueurs (euses) au maximum

OUI** : surclassement - médecin fédéral

COURRIERS

VOUREY SP : Avons pris note de votre sortie du GROUPEMENT FURE ISERE en fin de saison 2019-2020

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE / 2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAuRAFoot fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces "Ententes".

La demande est adressée au District concerné et doit comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.**

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
U18				
1.18	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS		ARTAS-CHARANTONNAY
2.18	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
3.18	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
4.18	C.A. GONCELIN	A.S GRESIVAUDAN		C.A. GONCELIN
5.18	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
6.18	O. COMMELLE	F.C. LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
7-18	US CASSOLARD	F.C. VIRIEU VALONDRAS		US CASSOLARD
U15				
1.15	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS		ARTAS-CHARANTONNAY
2.15	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
3.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
4.15	F.C BREZINS	E.S. IZEAUX		E.S. IZEAUX
5.15	ST CHABONS	A.S OYEU		A.S OYEU
6.15	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
7.15	O. COMMELLE	F.C. LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
8.15	A.S GRESIVAUDAN	C.A GONCELIN		A.S. GRESIVAUDAN
9.15	US CASSOLARD	F.C. VIRIEU VALONDRAS		US CASSOLARD
U13				
1.13	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTONNAY		BEAUVOIR ROYAS
2.13	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
3.13	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
4.13	O. COMMELLE	C.S. FARAMANS		C.S. FARAMANS
5.13	F.C VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		F.C VIRIEU-VALONDRAS

6.13	UNIFOOT	C.S FOUR		UNIFOOT
7-13	US BATIE DIVISIN	F.C. VELANNE		US BATIE DIVISIN
8-13	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	UNION SPORTIVE THODURE		FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
U11-U10				
1.11	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E. FOOT ETANGS
2.11	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
3.11	C.A. GONCELIN	1, 2, 3, BOUGE		C.A. GONCELIN
4-11	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIR	UNION SPORTIVE THODURE		FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
U18 F				
1.18.F	L.C.A. FOOT 38	E.S. IZEAUX		L.C.A. FOOT 38
FEMININES à 8 SENIORS				
1.SF8	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C. LAUZES
2.SF8	UNIFOOT	C.S. FOUR		C.S. FOUR
FEMININES SENIORS				
1.SF	L.C.A. FOOT 38	E.S. IZEAUX		L.C.A. FOOT 38

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77